



Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2023

Jeudi 14 décembre 2023 à 19 heures,
le conseil municipal de la Commune de PASSY
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,
à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Raphaël CASTERA, Maire
Date de la convocation du conseil municipal : vendredi 8 décembre 2023

Présents (23) : Raphaël CASTERA-Christèle REBET-Jean FONTAINE- Annette BORDON-Alain ROGER-Belgin CETIN-Jean-Yves-DEMELUN-Delphine CHATRIAN-Vanessa TOURNIER-Jean-Pierre MORIN-André THIMJO-Rémi KLEIN-Maurice SADZOT-Anne-Marie FONTAINE-Patrick AMADEI-Véronique VIZET-Ludovic PICHON-Liliane DUVAL-Renée TRACHEZ-GICQUEL-

Fabrice PAPET-Patrice ATRUZ-Fabrice DUGERDIL- Jacques SARTELET

Absents représentés (8) :

- Céline SICOLI donne pouvoir à Vanessa TOURNIER
- Marie-Charlotte AUBRY donne pouvoir à Jacques SARTELET
- Aurélié LE NAVENAN donne pouvoir à Delphine CHATRIAN
- Bruno VALENTIN donne pouvoir à Christèle REBET
- Clément VALENTIN donne pouvoir à Patrick AMADEI
- Lisa GROSSET donne pouvoir à Jean FONTAINE
- Romain BONNET donne pouvoir à Raphaël CASTERA
- Taouffig DOUS donne pouvoir à Alain ROGER

Absents : (1) Ludwig BIANCHIN

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. Jean FONTAINE ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h25, procède à l'appel et constate que les conditions de quorum et de convocation du Conseil Municipal sont respectées. Il indique que le conseil peut donc valablement délibérer.

(02) DEL2023-228	Objet	Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2024
---------------------	-------	---

Nombre de conseillers

En exercice : 32
Présents : 23
Votants : 31

Certifié exécutoire le :

Compte-tenu de sa transmission le :

son affichage du au

Délibération n° 02 (DEL.2023-228) - conseil municipal du 14 décembre 2023

Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire - Exercice 2024

ENTENDU l'exposé de Monsieur Alain ROGER, Maire-Adjoint délégué aux Finances,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 prévoyant un débat sur les orientations générales du budget dans les villes de 3 500 habitants et plus,

VU le rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire soumis aux conseillers municipaux et annexé à la présente délibération,

VU l'avis de la commission Finances, en date du 6 février 2023,

CONSIDERANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré :

- ✓ **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire prévu par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors du conseil municipal du 14 décembre et ce dans le cadre de la préparation budgétaire de l'exercice 2024.



Fait à Passy, le 14 décembre 2023
Le Maire, Raphaël CASTERA



Le secrétaire de séance
Jean FONTAINE

Rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire-Exercice 2024

Dans le cadre des dispositions législatives, les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants doivent tenir un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Le vote du budget primitif est prévu fin janvier 2024.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la commune. Il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et doit permettre d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Situation globale :

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à durcir leurs conditions financières. Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints. La baisse des taux a été amorcée dans certains pays émergents, et cela devrait se poursuivre dans les économies développées au cours de l'année 2024. Après 10 hausses successives, la BCE a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire.

Dans la zone Euro, après un fort ralentissement de la croissance au deuxième semestre 2022, celle-ci est restée faible au premier semestre 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières. La croissance devrait s'établir à + 0,5% sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à + 1% en 2024. Un cycle de désinflation est amorcé depuis le début de l'année 2023 et devrait se poursuivre au deuxième semestre pour atteindre 5,8% sur l'ensemble de l'année (5,5% en 2022).

En France, après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022, la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre 2023, notamment grâce à la bonne performance des exportations. En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale s'était ainsi établi à + 5,2%, parmi les plus faibles observées dans l'union Européenne. En 2023, la levée de la remise des carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité ont entraîné une hausse de l'inflation avec un pic à 7,3 % sur 1 an en février 2023. Depuis le processus de désinflation est engagé en France (5,1 % en juillet sur 1 an). Sur le 3^{ème} trimestre 2023, l'inflation a atteint + 5,5 % après 6,1 % au T2 et 7% au T1. Cependant, le contexte de tensions croissantes au Moyen-Orient pourrait constituer un risque de hausse de l'inflation, notamment énergétique. La hausse des prix du pétrole pourrait être un frein à la désinflation.

Le rétablissement des finances publiques sera lent. D'après le PLF 2024, le déficit et la dette publique se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaires et énergétiques devrait y contribuer. Mais de nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme (variables d'ajustement), d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

Le PLF 2024 contient des mesures d'ajustement, mais aussi quelques dispositions significatives.

Les variables d'ajustement historiques étant épuisées, il est fait appel à de nouvelles dotations et notamment la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe professionnelle (DCRTP). Cette minoration sera supportée en 2024 par l'ensemble des niveaux de collectivités, contrairement aux années précédentes où le bloc communal était épargné. Une diminution de 10 000 € sera prévue au budget communal par rapport à 2023.

Pour 2024 l'enveloppe globale de la DGF sera en légère hausse, mais sera concentré sur les dotations de péréquation. La dotation forfaitaire des communes devrait être stable.

Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire - Exercice 2024

Concernant le soutien à l'investissement local, la DSIL bénéficiera d'une enveloppe de 549 M€, en crédit de paiement, et la DETR 916 M€. Pour le PLF 2024, 30 % des projets financés par la DSIL et 25 % des projets financés par la DETR devront être assimilés à des investissements favorables à l'environnement.

Le montant du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) va augmenter en 2024. Cette évolution est due à l'augmentation du fond (+ 364 M€), mais également à l'élargissement de l'assiette (+ 250 M€). En effet, les dépenses d'aménagement des terrains vont redevenir éligibles au FCTVA, dépenses qui avaient été exclues des dépenses éligibles depuis le 1^{er} janvier 2021.

Synthèse de la situation globale :

Inflation française à 5,5 % pour le 3^{ème} trimestre 2023

Baisse de la DCRTP de 10 000 € (variable d'ajustement)

Stabilité de la Dotation Forfaitaire des communes pour la DGF

Maintien des dotations de soutien à l'investissement via la DETR et la DSIL, mais fléchage à des opérations favorables à l'environnement

Augmentation des crédits du FCTVA

Situation de la commune :

Pour 2024 un maintien du montant de la DGF à 2 450 000 € est prévu.

DETTE :

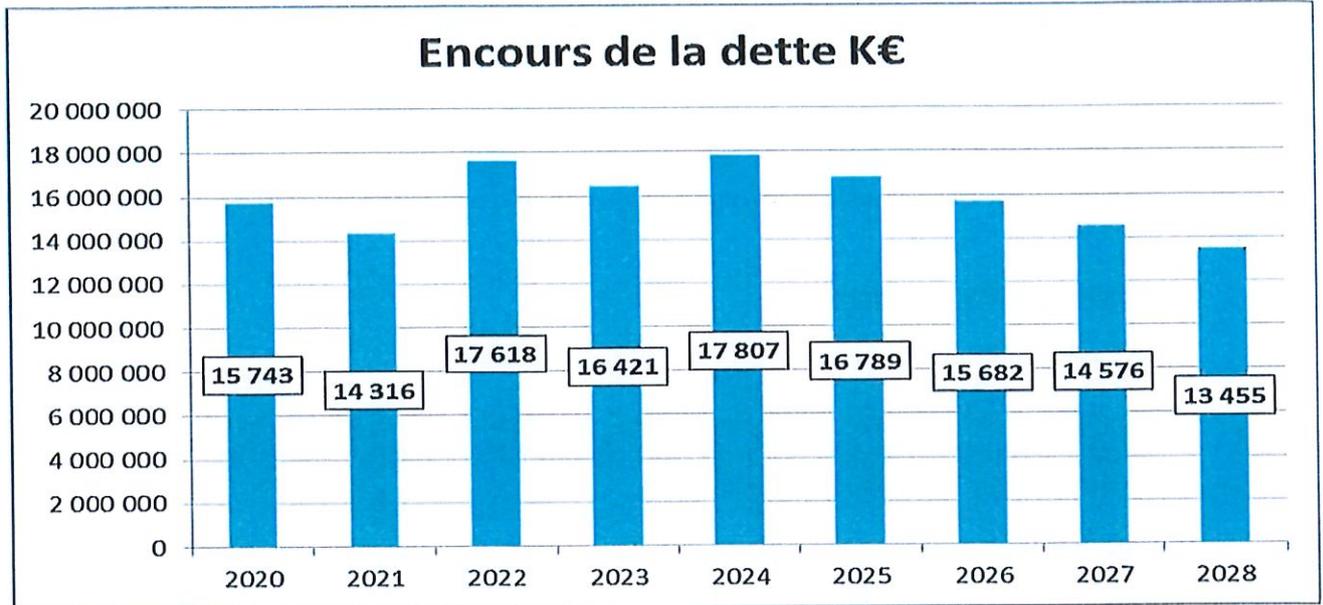
Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de dette de la commune est de 17 806 660 €, et l'annuité (capital + intérêts) de

1 544 549 €.

Le profil d'extinction de la dette (sans nouveaux emprunts) de la commune est le suivant :

	Encours de la dette
2024	17 806 660 €
2025	16 788 541 €
2026	15 681 940 €
2027	14 575 764 €
2028	13 455 275 €

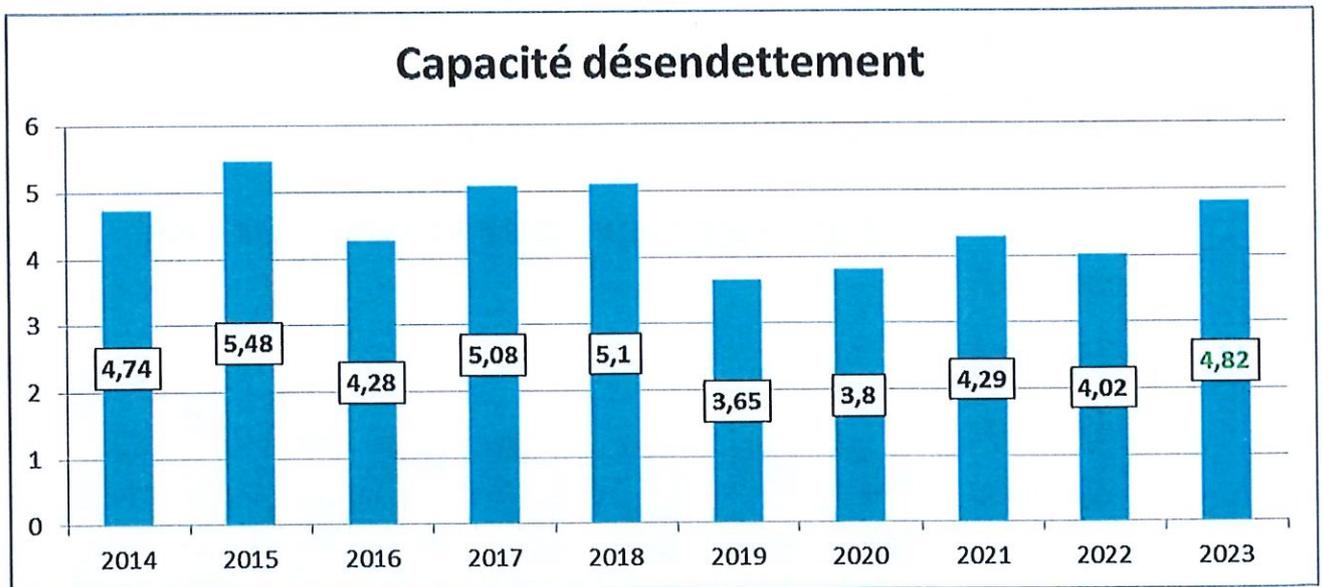
Le montant des emprunts garantis par la collectivité au 1^{er} janvier 2024 est de 11 877 112 €.



La capacité de désendettement :

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Il indique le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre la totalité de son épargne brute. Ce ratio est considéré comme bon jusqu'à 8, à surveiller jusqu'à 12 et au-delà la situation devient dangereuse.

La surveillance de la capacité de désendettement des collectivités par l'état fait partie de la cible d'évolution des dépenses des collectivités. Le seuil maximum pour le bloc communal est de 12 ans.



Synthèse de la situation de la commune :

Stabilité de la DGF

Evolution de la capacité de désendettement du fait d'une augmentation de l'encours de la dette , tout en restant inférieure au seuil d'alerte

BUDGET PRINCIPAL - Section de Fonctionnement

Compte tenu du contexte inflationniste et de l'explosion des prix des énergies, il a été demandé aux services des efforts sur les dépenses maîtrisables (achat de fournitures et prestation des entreprises) et d'être particulièrement attentif aux travaux sous-traités qui pourraient être réalisés en régie.

Dépenses de fonctionnement :

Le montant de la section devrait être de l'ordre de 21,2 M€.

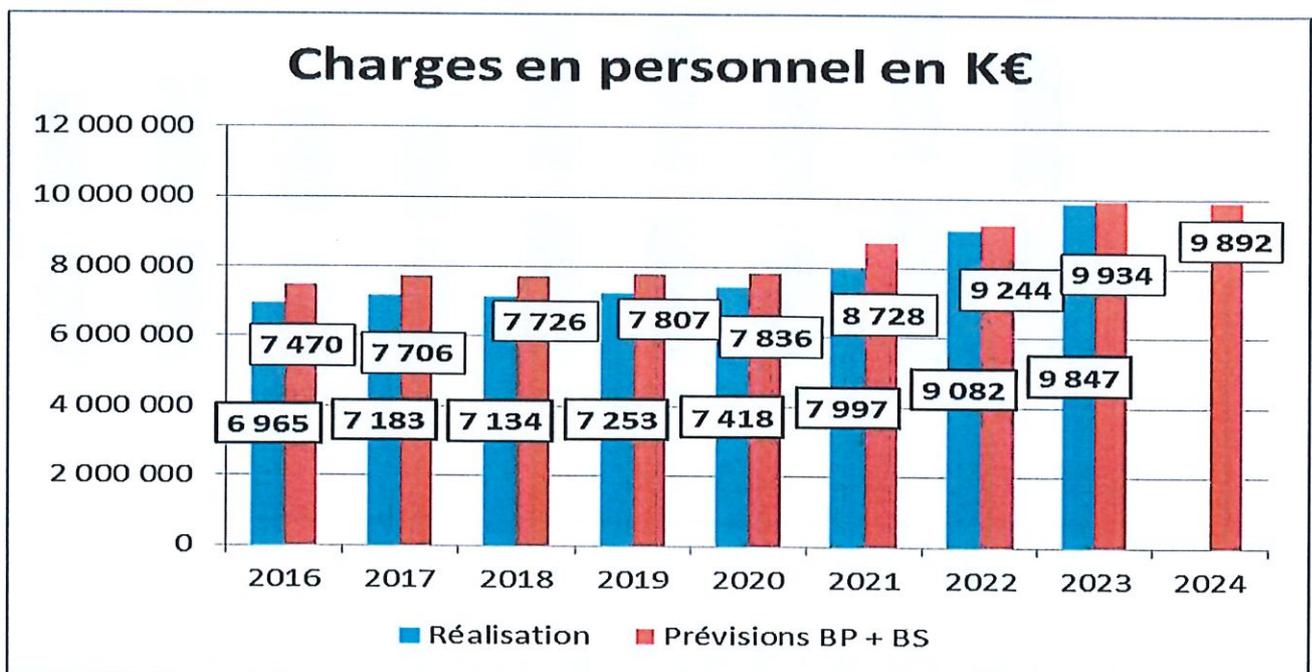
Les services ont construit leur budget avec un objectif de +3 % (au vu de l'inflation) sur le fonctionnement (chapitre 011) par rapport au réalisé 2022. Le montant de ce chapitre inscrit au budget 2024 devrait être de l'ordre de 5,3 M€.

Subventions :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Crédits 2023	2024
Associations	653 129 €	719 245 €	788 325 €	842 181 €	821 581
CCAS	270 000 €	311 840 €	480 349 €	688 946 €	673 563
Plaine-Joux	105 220 €	0 €	243 285 €	295 761 €	192 500
Forêts	16 600 €	47 488 €	0 €	36 054 €	0 €

Charges de personnel :

Concernant le chapitre 012 « charges en personnel », le montant global 2024 est estimé à 9,892 M€, auquel il faut rajouter le poste de direction du FJEP estimé à 70 000 €.



Structure du personnel communal du budget principal :**EFFECTIF PREVISIONNEL 2024 PAR SERVICE**

FINANCES 2023		FINANCES 2024		NOUVEAUX P
Attaché	1	Attaché	1	=
Adjoint administratif	4	Adjoint administratif	4	
2,18 % du 012	5	2,16 % du 012	5	
RESSOURCES HUMAINES 2023		RESSOURCES HUMAINES 2024		=
Attaché	1	Attaché	1	
Ingénieur	1	Agent de maîtrise	1	
Rédacteur	0	Rédacteur	1	
Adjoint administratif	5	Adjoint administratif	4	
3,34 % du 012	7	3,32 % du 012	7	
INFORMATIQUE 2023		INFORMATIQUE 2024		=
Ingénieur	1	Ingénieur	1	
Technicien	1	Technicien	1	
1,09 % du 012	2	1,10 % du 012	2	
URBANISME / FONCIER 2023		URBANISME / FONCIER 2024		=
Attaché	1	Attaché	1	
Rédacteur	2	Rédacteur	2	
Adjoint administratif	1	Adjoint administratif	1	
1,75 % du 012	4	1,66 % du 012	4	
EQUIPEMENTS TOURISTIQUES 2023		EQUIPEMENTS TOURISTIQUES 2024		-1
Attaché	1	Attaché	1	
Adjoint administratif	1	Adjoint administratif	1	
Adjoint technique	1	Adjoint technique	0	-1
Technicien	1	Technicien	1	
Agent de maîtrise	1	Agent de maîtrise	1	
0,96 % du 012	5	1,22 % du 012	4	
POPULATION 2023		POPULATION 2024		=
Rédacteur	1	Attaché	1	
Adjoint administratif	6	Adjoint administratif	6	
2,81 % du 012	7	2,79 % du 012	7	
MUSIQUE 2023		MUSIQUE 2024		1
Professeur enseignement artistique	1	Professeur enseignement artistique	1	
Assistant enseignement artistique	8	Assistant enseignement artistique	9	1
2,44 % du 012	9	2,54 % du 012	10	
POLICE MUNICIPALE 2023		POLICE MUNICIPALE 2024		=
Chef de service PM	1	Chef de service PM	1	
Gardien Brigadier	4	Gardien Brigadier	4	
Adjoint administratif	1	Adjoint administratif	1	
3,75 % du 012	6	3,07 % du 012	6	
EDUCATION JEUNESSE 2023		EDUCATION JEUNESSE 2024		-2
Attaché	1	Attaché	1	
Animateur	1	Animateur	1	
Adjoint administratif	3	Adjoint administratif	3	
ATSEM	5	ATSEM	3	-2
Adjoint technique	40	Agent de maîtrise	5	-1
Adjoint d'animation	12	Adjoint technique	43	3
Agent de maîtrise	6	Adjoint d'animation	10	-2
24,19 % du 012	68	26,41 % du 012	66	

PETITE ENFANCE 2023	
Puéricultrice / cadre de santé	2
Médecin	1
Infirmier	2
Educateur jeunes enfants	4
Auxiliaire puériculture	11
Adjoint administratif	1
Adjoint technique	2
Agent social	12
14,34 % du 012	35
SPORTS 2023	
Agent de maîtrise	2
Adjoint administratif	1
Adjoint technique	6
ETAPS	4
6,65 % du 012	13
AFFAIRES CULTURELLES 2023	
Attaché	0
Rédacteur	2
Adjoint administratif	3
Adjoint technique	2
2,72 % du 012	7
COMMANDE PUBLIQUE 2023	
Adjoint administratif	2
0,79 % du 012	2
COMMUNICATION 2023	
Attaché	1
Rédacteur	1
Adjoint administratif	1
1,29 % du 012	3
DIRECTION GENERALE 2023	
DGS	1
Rédacteur	1
Adjoint administratif	1
Attaché	1
2,57 % du 012	4
SERVICES TECHNIQUES 2023	
Ingénieur	1
Technicien	3
Agent de maîtrise	5
Adjoint administratif	1
Adjoint technique	36
Rédacteur	0
21,64 % du 012	46
CUISINE MUNICIPALE 2023	
Technicien	2
Diététicien	1
Agent de maîtrise	2
Adjoint technique	6
5,08 % du 012	11
Total général	234

PETITE ENFANCE 2024		1
Puéricultrice / cadre de santé	2	
Médecin	1	
Infirmier	2	
Educateur jeunes enfants	4	
Auxiliaire puériculture	8	-3
Adjoint administratif	1	
Adjoint technique	1	-1
Agent social	17	5
15,17 % du 012	36	
SPORTS 2024		=
Agent de maîtrise	2	
Adjoint administratif	1	
Adjoint technique	6	
ETAPS	4	
6,16 % du 012	13	
AFFAIRES CULTURELLES 2024		=
Attaché	1	1
Rédacteur	1	-1
Adjoint administratif	3	
Adjoint technique	2	
3,06 % du 012	7	
COMMANDE PUBLIQUE 2024		=
Adjoint administratif	2	
0,82 % du 012	2	
COMMUNICATION 2024		1
Attaché	1	
Rédacteur	0	-1
Adjoint administratif	3	2
1,73 % du 012	4	
DIRECTION GENERALE 2024		=
DGS	1	
Rédacteur	1	
Adjoint administratif	1	
Attaché	1	
2,55 % du 012	4	
SERVICES TECHNIQUES 2024		2
Ingénieur	1	
Rédacteur	0	
Technicien	4	1
Agent de maîtrise	6	1
Adjoint administratif	1	
Adjoint technique	36	
21,10 % du 012	48	
CUISINE MUNICIPALE 2024		1
Technicien	2	
Diététicien	1	
Agent de maîtrise	2	
Adjoint technique	7	1
5,14 % du 012	12	
Total général	237	

Recettes de fonctionnement :

Le montant de la section devrait être de l'ordre de 21,2 M€.

- Impôts et taxes (Fiscalité) :

Les taux de fiscalité pour 2023 étaient de :

- Taxe foncier bâti : 30,95 %
- Taxe foncier non bâti : 58,21 %
- CFE : 26,17 %
- Taxe d'habitation RS : 19,13 %

Pour 2024, il n'est pas envisagé d'augmenter les taux fiscaux. Ceux-ci resteront donc identiques à 2023.

Le montant de DGF inscrit au BP 2024 sera de l'ordre 2 450 000 €.

Synthèse de la section de fonctionnement :

Stabilité de la DGF par rapport à 2023

Evolution du chapitre 011 "charges à caractères générales" d'environ 8 % par rapport au BP 2023

Evolution des charges de personnel d'environ 2 % par rapport au BP 2023

Stabilité de la subvention d'équilibre au CCAS et baisse de la subvention d'équilibre de Plaine-Joux d'environ 35%

Pas d'augmentation des taux fiscaux

BUDGET PRINCIPAL - Section d'investissement

L'objectif de la municipalité est d'améliorer les services publics sur le territoire comme l'enseignement musical ou la station familiale de Plaine-Joux. Il s'agit parallèlement de réduire l'empreinte carbone de la collectivité avec la rénovation énergétique des édifices publics et la production d'énergies renouvelables.

Dépenses d'investissement :

Le montant de la section devrait être de l'ordre de 9,8 M€.

Chapitres	BP 2024
16 – Dette et cautionnement	1 053 119 €
20 - Etudes et licences	734 600 €
21 - Immobilisations	1 387 438 €
23 – Travaux en cours	6 089 200 €

Principales opérations :

Environnement :

- Travaux Espaces Naturels Sensibles au lac vert
- Travaux du SYANE GER 2024
- Participation communale pour la réalisation de l'Eurovéloroute Léman – Mont-Blanc
- Enfouissement du réseau d'éclairage public les Plagnes d'en haut
- Centrale de traitement d'air école de Chedde centre

Sport – Culture :

- Pataugeoire et solarium piscine de Marlioz
- Nouvelle école de musique et de danse

Voirie :

- Réseaux d'eaux pluviales Chemin de la RARE
- Réseaux d'eaux pluviales à l'entrée de Bay
- Réseaux d'eaux pluviales les Plagnes d'en haut
- Programme de revêtement routier

Recettes d'investissement :

Le montant de la section devrait être de l'ordre de 9,8 M€.

Les financements propres (« hors emprunt ») :

- Le FCTVA
- La Taxe d'Aménagement.
- Cessions d'immobilisation
- Les subventions

Le montant des recettes propres hors emprunt serait de l'ordre de 1 700 000 €.

L'autofinancement :

- Le prélèvement sur le fonctionnement
- Les amortissements

Le montant des recettes liées à l'autofinancement serait de l'ordre de 2 100 000 €.

Un emprunt sera inscrit au budget primitif 2024 afin d'équilibrer la section d'investissement pour un montant d'environ 5 300 000 €.

Les budgets (principal et annexes) sont établis sans reprise anticipée des résultats. Ainsi un budget supplémentaire sera voté en cours d'année afin de réajuster, si nécessaire, le budget Primitif.

Synthèse de la section d'investissement :

Augmentation des investissements de l'ordre de 14 %

Diminution des recettes propres de l'ordre de 36 % et augmentation de l'autofinancement de l'ordre de 65 %

Un emprunt prévisionnel de 5,3 M€ pour équilibrer la section d'investissement

Les budgets annexes

Budget de Plaine-Joux :

Le budget de Plaine-Joux s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 942 000 €, avec une subvention d'équilibre provenant du budget principal de l'ordre de 192 500 €. En investissement, le budget s'équilibre à hauteur de 447 000 €. Un emprunt de 56 000 € est nécessaire afin d'équilibrer la section d'investissement. Les dépenses en personnel sont prévues à hauteur de 233 000 €.

Principales opérations :

- Travaux de la Via Ferratta
- Fin des travaux du télésiège
- Travaux de réaménagement des caisses

Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de la dette du budget de Plaine-Joux est de 130 000 €, et l'annuité (capital + intérêts) de 17 810 €.

Sans emprunts nouveaux, le profil d'extinction de la dette pour le budget de Plaine-Joux serait le suivant :

	Capital de la dette
2024	130 000 €
2025	113 750 €
2026	97 500 €
2027	81 250 €
2028	65 000 €

Budget de l'eau :

Le budget de l'eau s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 1,50 M€ et la section d'investissement à hauteur de 904 000 €. Un emprunt de 117 000 € a été inscrit afin d'équilibrer la section d'investissement.

Il est envisagé une augmentation de 3 cts par m³ de la tarification de l'eau.

La prévision du chapitre des charges en personnel est de 540 000 €. Une refacturation (35 %) au budget de l'assainissement sera faite en fin d'année.

Principales opérations :

- Renouvellement AEP entrée de Bay
- Renouvellement AEP chemin de la Rare
- Renouvellement AEP Cran, Voultrière, rue de la gare

Structure du personnel des budgets eau et assainissement :

EAU / ASSAINISSEMENT	2023	2024
Technicien	2	2
Agent de maîtrise	3	5
Adjoint administratif	1	0
Rédacteur	0	1
Adjoint technique	5	3

Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de la dette du budget de l'eau est de 320 270 €, et l'annuité (capital + intérêts) de 43 915 €.

Sans emprunts nouveaux, le profil d'extinction de la dette pour le budget de l'eau serait le suivant :

	Capital de la dette
2024	320 270 €
2025	280 698 €
2026	240 555 €
2027	212 045 €
2028	183 184 €

Budget de l'assainissement :

La commune poursuit sa stratégie de mise en séparatif visant à diminuer les volumes d'eau claire à traiter dans la station d'épuration. Le budget de l'assainissement s'équilibre en fonctionnement à hauteur 1,2 M€ et en investissement à hauteur 800 000 €. La participation au SISE est de l'ordre de 450 000 € pour 2024. Un emprunt de 245 000 € a été inscrit afin d'équilibrer la section d'investissement.

Principales opérations :

- Mise en séparatif EU et EP entrée de Bay
- Extension réseau EU chemin de la Rare
- Chemisage du réseau EU à Maffray

Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de la dette du budget de l'assainissement est de 912 084 €, et l'annuité (capital + intérêts) de 101 411 €.

Sans emprunts nouveaux, le profil d'extinction de la dette pour le budget de l'assainissement serait le suivant :

	Capital de la dette
2024	912 084 €
2025	829 961 €
2026	745 569 €
2027	658 822 €
2028	569 634 €

Budget de la base de loisirs :

Le budget de la base de loisirs s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 470 000 € et en investissement à hauteur de 243 000 €. Les dépenses en personnel représentent 75 000 €.

Principales opérations :

- Ré-ensablement de la plage et du terrain de Beach volley
- Travaux complémentaire buvette des criques
- Création de douches dans le secteur des criques
- Réfection de peinture aux sanitaires centraux

Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire - Exercice 2024**PRESENTATION DU DOB PAR MR ROGER**

Après avoir fait un rappel de la réglementation, et précisé que le budget primitif 2024 sera voté en janvier, Alain ROGER dresse un point sur la situation globale du pays.

Il indique que l'inflation a baissé par rapport à 2022 et que le rétablissement des finances publiques est engagé par le gouvernement mais qu'il sera lent, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

Il détail ensuite les principales mesures du Projet de Loi de Finances qui vont impacter la commune.

Les variables d'ajustement historiques étant épuisées, Alain ROGER annonce qu'il y aura une baisse de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle de 10 000 € en 2024. Ensuite il précise, concernant la DGF, que la dotation forfaitaire des communes sera stable par rapport à 2023, le montant devrait donc être de l'ordre de 2 450 000 €, identique à l'an dernier.

Concernant les aides à l'investissement, Alain ROGER précise que celles-ci continueront à être abondées en 2024 à hauteur de 549 M€ pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et 916 M€ pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Alain ROGER informe l'assemblée que le Projet de Loi de Finances prévoit que 30 % des projets financés par la DSIL et 25 % des projets financés par la DETR devront être assimilés à des investissements favorables à l'environnement.

Il est ensuite abordé le volet de la dette. Alain ROGER présente un graphique sur l'encours de la dette de la commune et un sur la capacité de désendettement. Il précise que si la projection de celle-ci est à la hausse, le chiffre exact sera connu au moment du compte administratif. Quoi qu'il en soit le niveau restera convenable. Alain ROGER indique ensuite le montant des emprunts garantis par la collectivité.

Alain ROGER présente ensuite la section de fonctionnement et d'investissement du budget principal.

Suite à la présentation du Budget Principal, Alain ROGER donne la parole aux membres de l'assemblée. Aucune question ni observation ne sont à relever.

Alain ROGER présente ensuite les budgets annexes.

Fabrice DUGERDIL demande la parole :

Fabrice DUGERDIL demande pourquoi il n'est pas fait référence au télésiège sur le budget de Plaine-Joux et non pas sur le budget principal ?

Monsieur le Maire Prend la parole :

Monsieur le Maire fait un rappel de la situation administrative de la construction du télésiège. A l'origine il avait été prévu de financer cet équipement sur le budget Principal. Sur demande de la Sous-Préfecture le financement du télésiège a été mis sur le budget de Plaine-Joux avec une subvention de 50% du montant des travaux du budget principal vers le budget annexe.

Fabrice DUGERDIL reprend la parole :

Fabrice DUGERDIL demande, dans ce cas, pour quoi on ne retrouve pas de trace de l'emprunt dans le budget de Plaine-Joux. L'encours de dette n'étant que de 130 000 €.

Alain ROGER répond :

Alain ROGER indique qu'il n'y a eu aucun emprunt de contracter pour la construction du télésiège.

Monsieur le Maire complète :

Monsieur le Maire précise son propos précédent en indiquant que les autres 50 % du financement du télésiège proviennent d'une subvention du Conseil Départemental.

Fabrice DUGERDIL redemande la parole :

Concernant le budget de la base de loisirs, Fabrice DUGERDIL demande si le changement de transformateur sera à la charge de la commune car il ne le voit pas apparaître dans le budget

Alain ROGER lui répond :

Alain ROGER indique que le changement de transformateur est bien à la charge de la commune, mais que cette dépense a été inscrite dans le budget supplémentaire 2023 et que cela fait partie des restes à réaliser pour 2024. C'est pour cela qu'il n'est pas fait référence à ce dossier dans le Débat d'Orientation Budgétaire 2024.

FIN DU DEBAT.

